

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

5. RÈGLEMENT ÉCRIT

5.12.4. ANNEXES DU RÈGLEMENT

Établissement Public Territorial

Paris Est Marne&Bois (EPT 10)

PADD débattu le 07 décembre 2021

PLUi approuvé le 12 décembre 2023



SOMMAIRE

I. Bry-sur-Marne

- I.1. Charte qualité construction et aménagement durables
- I.2. Cahier de recommandations architecturales

II. Champigny-sur-Marne

- II.1. Plan d'alignement

III. Charenton-le-Pont

- III.1. Immeubles protégés zone UA
- III.2. Immeubles protégés dans le périmètre du site inscrit des franges du Bois de Vincennes
- III.3. Plans des façades de la Rue de Paris
- III.4. Cahier de prescriptions et de recommandations pour la conception de devantures et de vitrines sur la Rue de Paris.

IV. Fontenay-sous-Bois

- IV.1. Fiche énergie solaire et patrimoine – Conseils pour restauration - STAP
- IV.2. Liste des plantations
- IV.3. Prescriptions relatives aux toitures végétalisées et solaires
- IV.4. Annexe du cahier des charges du Lotissement du Bois de Vincennes – Clôtures
- IV.5. Cônes de vue protégés au titre de l'article L.151-23
- IV.6. Charte des promoteurs

V. Joinville-le-Pont

- V.1. Cahier de recommandations architecturales

VI. Le Perreux-sur-Marne

- VI.1. La norme NF P 91-120 d'avril 1996 – Dimensions des constructions – Parcs de stationnement à usage privatif

VII. Maisons-Alfort

- VII.1. Nuancier des façades et menuiseries

VIII. Nogent-sur-Marne

- VIII.1. Fiches cônes de vue repérés
- VIII.2. Règlement de Lotissement des Lots de Terrains, retranchés du Bois de Vincennes
- VIII.3. Etude de paysage territoriale et urbanistique

ANNEXES DU RÈGLEMENT - SOMMAIRE

VIII.4. Charte du bien construire

IX. Saint Mandé

- IX.1. Charte de qualité des façades urbaines et charte de qualité des devantures commerciales
- IX.2. Règlement général pour le maintien et la conservation de l'avenue du Bel-Air – 1825
- IX.3. Liste des marges de reculement figurant au document graphique et définies au règlement
- IX.4. Liste des espaces paysagers protégés (EPP) au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme figurant au document graphique.
- IX.5. Modèles de grilles et de portails
- IX.6. Règlement de Lotissement des Lots de Terrains, retranchés du Bois de Vincennes

X. Saint-Maur-des-Fossés

- X.1. Listes des commerces autorisés le long des linéaires « restreints »
- X.2. Espèces végétales cibles et espèces végétales invasives
- X.3. Fiches conseil travaux (façade, toiture etc.)
- X.4. Cahier de recommandations architecturales

XI. Saint Maurice

- XI.1. Liste des essences indigènes
- XI.2. Liste des espèces exotiques envahissantes

XII. Villiers-sur-Marne

- XII.1. Cahier des prescriptions architecturales urbaines et paysagères
- XII.2. Guide pratique d'aménagement des devantures commerciales et des enseignes
- XII.3. Charte promoteur : Pour la qualité et la construction durable
- XII.4. Charte chantier à faibles nuisances ou charte chantier vert
- XII.5. Secteurs de prescriptions architecturales

XIII. Vincennes

- XIII.1. Liste des espèces considérées comme invasives
- XIII.2. Les espèces endogènes et à caractère faiblement allergène à favoriser
- XIII.3. Règlement de Lotissement des Lots de Terrains, retranchés du Bois de Vincennes